



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°303**

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Soultz-les-Bains

Impression :
Commune de Soultz-les-Bains

Mairie de Soultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87
Courriel : mairie@soultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

Tous mes vœux à l'occasion de l'année nouvelle

Chères Soultzois, Chers Soultzoises,

2017 est derrière nous, avec son lot de bons et moins bons souvenirs. J'espère que cette fin d'année s'accompagnera pour vous des plaisirs qui se vivent en famille.

Ces moments de fraternité, toujours trop rares, sont ceux qui redonnent du baume à toutes les valeurs qui nous sont chères.

Avec l'ensemble des agents, des élus et des membres du Conseil Municipal des Enfants, nous sommes heureux de vous adresser tous nos vœux pour l'année nouvelle.

Partagez ces vœux avec vos proches, et par-dessus tout, avec ceux qui nous sont les plus chers : nos enfants.

Que l'on soit maire de la plus grande ville de France où maire de petite commune rurale, je crois que nous avons en partage, bien sûr, une conviction républicaine et foi dans cette République.

Cette belle fonction nous conduit à voir ce monde qui vient, qui est en train de se construire avec une accélération du temps, des promesses et des engagements qui me guident quotidiennement. Nous avons encore de beaux jours devant nous pour réaliser les grands chantiers que nous nous sommes fixés, mais le chemin parcouru ne nous fait pas honte, bien au contraire.

Pour l'heure, j'attache une importance toute particulière à ce que vous me dites lors de nos rencontres pendant nos manifestations, nos permanences en mairie ou la matinée nouveaux arrivants.

La réunion de quartier avec les habitants de Biblenheim s'est déroulé le 23 novembre afin de renforcer le lien local indispensable et primordiale entre les élus et nos habitants, pour être à l'écoute leurs souhaits et observations dans un dialogue et concertation et de proximité afin d'identifier leurs besoins et leurs visions. D'autres suivront.

À toutes et à tous, je vous souhaite un joyeux Noël et une excellente année 2018.

Viel Glick im Nèije Jòhr!



Votre Maire,

Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
CASPAR Valérie	4, rue des Coudriers	06.76.12.71.09
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GROSHENS Corinne	5, rue du Château d'eau	06.79.66.42.14
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.69.81.13.23
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- *Lundi* de 13h00 à 16h30
- *Mardi* de 16h00 à 18h30
- *Mercredi* de 9h00 à 12h00
- *Vendredi* de 14h00 à 17h00
- *1 Samedi* par mois de 9h00 à 12h00

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 19 janvier 2018
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

OUVERTURE D'UNE MICRO-CRECHE

Micro-Crèche « Au fil des pas »

37F, rue de Molsheim à Soultz-les-Bains

Ouverture : début janvier 2018

Encore quelques places disponibles

Par sa petite taille, la micro-crèche assure un accueil adapté à chaque enfant, où règne un esprit de convivialité, où **le bien-être de l'enfant et le respect du rythme de chacun reste la priorité.**

Un espace chaleureux de 130 m², 10 enfants accueillis par 1 éducatrice de jeunes enfants, 3 animatrices, un cadre coloré, sécurisé, et adapté aux besoins des enfants de 10 semaines à 4 ans.



C'est avec sa famille et en continuité avec ses choix éducatifs que le projet d'accueil de l'enfant est défini.

Un mode de garde de qualité qui place l'enfant au centre des préoccupations, une pratique bienveillante, dans le but d'accompagner l'enfant dans son développement en développant ses compétences...

Si vous souhaitez en savoir plus c'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour une visite de la crèche !

Pour nous contacter...

Téléphone : 06 82 13 58 45

Mail : aufildespas@tilio.net

37F, rue de Molsheim

67 120 Soultz-les-Bains

Les crèches de Tilio



Des crèches près de chez vous !



Battues grands gibiers 2017 - 2018

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers :

7 janvier 2018



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (3 250 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque sera fermée du 22 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclus.

Toute l'équipe de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir lors des permanences à partir du 5 janvier 2018.

Recette de saison : LES ZIMTSTERNE (ETOILES A LA CANNELLE)

Ingrédients :

Pour les étoiles à la cannelle :

200 g d'amandes mondées
60 g de sucre en poudre
100 g de sucre glace
3 c. à café de cannelle en poudre
160 g de farine
2 blancs d'œufs

Temps de Préparation : 10 min

Temps de repos : 2 h

Temps de Cuisson : 8 min



Pour le glaçage:

150 g de sucre glace
1 blanc d'œuf

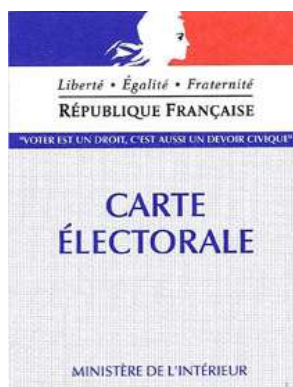
1. Mixez les amandes mondées dans votre robot muni du couteau ou dans un blender, il faut les réduire en poudre mais pas trop finement. Mettez les amandes en poudre dans le bol du robot muni de la feuille et ajoutez les sucres, la cannelle et la farine.
2. Mélangez rapidement puis ajoutez les blancs d'œufs et continuez à mélanger jusqu'à ce que la pâte forme une boule. Placez la pâte dans du film alimentaire et réservez au frais 2 heures.
3. Préchauffez votre four à 150°C. Abaissez la pâte sur une épaisseur d'environ 1 cm et découpez-y des étoiles (ou d'autres formes) à l'aide d'un emporte-pièce. Enfourez les sablés sur une plaque recouverte de papier sulfurisé et laissez cuire pendant 8 minutes. A la sortie du four laissez complètement refroidir.
4. Pour le glaçage, montez le blanc d'œuf en neige très ferme puis incorporez délicatement le sucre glace. Badigeonnez les étoiles complètement refroidies et laissez sécher quelques heures.

Conservation:

Une fois le glaçage sec, vous pouvez conserver les étoiles à la cannelle plusieurs semaines dans une boîte en métal hermétique

Inscription sur les listes électorales

Dernier rappel : date limite d'inscription le samedi 30 décembre 2017



La période d'inscription sur les listes électorales s'ouvre du 1er septembre au 30 décembre 2017 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2017 ou atteignant cet âge avant le 1^{er} Mars 2018 sont inscrits d'office sur la liste électorale. **Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.**

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 30 décembre 2017.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1^{er} mars 2018.

La Mairie de Sultz-les-Bains sera exceptionnellement ouverte le 30 décembre 2017 de 9h00 à 12h00 pour les derniers retardataires.

Prix de fleurissement – Palmarès 2017

Comme chaque année, un concours de fleurissement communal a été organisé par la Mairie. Le jury communal a sillonné à plusieurs reprises les rues de notre village pour attribuer les prix de fleurissement. Ont ainsi été primés :

Maison avec jardin visible de la rue

3 fleurs : M et Mme Christian et Hélène JACOB
2 fleurs : M. et Mme Charles et Juliette MARCK
1 fleur : M. et Mme Claude et Yvonne GERARD

Maison sans jardin ou jardin non visible de la rue

3 fleurs : M. et Mme Michel et Mireille MEYER
2 fleurs : M. et Mme Joseph et Patricia VELTEN
1 fleur : Mme Marianne SCHMITT

Commerces – Gites – Restaurants

3 fleurs : Domaine de la Schleif – DORIATH
2 fleurs : Ambiance Fleurie
1 fleur : Restaurant Le Rodéo

Les prix seront remis à la réception du Nouvel An.



Concours de déguisement d'halloween

Ce fut la fête lundi soir et quelle fête ! Il faut dire aussi que ce n'est qu'une fois l'an qu'il est possible de se transformer en monstre sanguinaire ou squelette désossé en toute impunité !

Halloween est en passe de devenir une tradition locale à Sultz-les-Bains car tous les ans quand revient le mois de novembre et que la brume pénètre les maisons, monstres, fantômes et sorcières envahissent les rues en quête de bonbons et friandises.

Les habitants en ont fait obligeamment provision et déposé une chandelle allumée sur le rebord de fenêtre pour le signaler.

Venez, petits monstres et oubliez vos sorts !



Ensuite rendez-vous au hall des sports pour se réchauffer, se faire admirer, défiler et surtout goûter la soupe de la sorcière servie avec ses croutons et ses saucisses.

La recette est simple : des citrouilles, des pommes de terre, du céleri, de la crème fraîche, des épices et beaucoup d'huile de coude pour éplucher, découper et mixer tout ceci !

L'appétit étant de mise la marmite fut rapidement vidée.

L'ambiance était au top, les déguisements réussis et récompensés par un tirage au sort, tout conjurait pour passer une bonne soirée.

Aussi nous pouvons dire BRAVO aux vainqueurs se verront remettre une entrée à Europa Park valable pour la saison 2018 lors de la réception du Nouvel An de la Commune.

Catégorie Maternelle

Louise WILT
Méline DAMOISEAU
Evan DENNI

Catégorie Élémentaire

Gabriel SCHADITZKI
Maël DENNI
Louis STOLL

Catégorie Collège

Gaëtan SCHLENNSTEDT
Matthias MARCHAND
Mailine HUGEL



Avec l'arrivée de l'hiver et les conditions climatiques difficiles, le Conseil Départemental du Bas-Rhin vous conseille de rester prudent et vigilant surtout au "petit-jour".

Le Conseil Départemental vous rappelle quelques conseils et qu'une route dégagée n'est pas forcément sans danger :

- ↪ prévoyez des délais de route plus longs
- ↪ équipez votre véhicule, dégager vos vitres et allumez vos feux
- ↪ adaptez votre vitesse aux conditions de circulation

Un petit guide édité par le Conseil Départemental est mis à votre disposition en mairie.

Il vous informe des dispositions de sécurité à prendre durant la saison hivernale à venir, inclut un plan du réseau routier départemental et indique les priorités de déneigement de celles-ci.

Dans tous les cas restez prudent, soyez vigilant, préparez vos déplacements et ne partez pas si les conditions météorologiques sont trop défavorables.



Déneigement



L'arrivée de l'hiver nous gratifiera certainement encore cette année d'une soudaine et abondante neige.

Si les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin sont chargés de dégager les routes départementales, la Commune, assure, quant à elle, le déneigement des voies communales.

A l'aide d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement, c'est M. Sylvain SCHMITT ou M. Christian FARNER, qui seront sur le pied de guerre tôt le matin pour rendre praticables les rues de notre village, notamment les secteurs pentus et les abords de

l'école.

Rappelons que la compétence du Maire, en la matière, est d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques.

Toutefois, le déneigement des trottoirs et les accès aux propriétés incombe aux riverains [Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-2 modifié par loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 21)].

Aussi tout propriétaire est tenu de déblayer la neige ou de saler le plus rapidement possible devant sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée.

A cet effet, la commune met à votre disposition dans chaque rue un bac contenant du sel de déneigement, dédié **uniquement** au déneigement des trottoirs et des rues.

Avec un stock de sel de déneigement, le traitement des routes devrait être assuré pour cet hiver.

Une attention particulière est demandée aux riverains des rues à fortes pentes (rue St Sébastien, rue des Vignes, rue de la Croix...)

Signalons enfin que le stationnement de véhicules sur la voie publique complique souvent les opérations de déneigement...



Pensez aussi à aider votre voisin, peut être moins valide ou plus âgé que vous. Un geste d'amitié et de fraternité qui peut se terminer devant un bon verre de vin chaud.

Messe de Noël

La paroisse Saint Maurice informe l'ensemble des Soultzois qu'une Messe de Noël est célébrée :

**le Samedi 24 décembre 2017 à 18h30
en l'Eglise Saint Maurice.**



Les autres messes dans la communauté de paroisses sont :

- Messe solennelle de la Nuit à 24h à Ernolsheim/Bruche
- Messe solennelle de l'aurore le 25 décembre à 8h45 à Kolbsheim
- Grand Messe Solennelle le 25 décembre à 10h à Avolsheim et Ergersheim

Association Don du Sang – Récup'sapins

Comme l'année précédente, l'association Don du Sang de Soultz les Bains vous propose de vous débarrasser de votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro.

Nous vous donnons rendez-vous le

13 janvier 2018 au hall des sports

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile le Samedi après midi entre 15h30 et 17h00. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 Euro) à la Mairie **avant le 12 janvier 2018 à 12h00**. Toute l'équipe de l'association Don du Sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



Ecole des Pins

Un beau travail d'équipe a été réalisé par les élèves de l'Ecole des Pins à destination de nos anciens.

- les mobiles ont été confectionnés par les enfants de maternelle,
- les cartes par les enfants du cycle 3
- et les enfants du cycle 2 ont emballé le tout avec le plus grand soin.



Animation de Noël à la bibliothèque

Des regards étincelants, une attention de tous les instants, voilà ce que crée la magie de Noël.

Vendredi soir le 8 décembre dernier à la bibliothèque de Soultz les Bains, c'est à travers des histoires de Noël contées par Marie Jeanne, Caroline et Anny que les enfants se sont retrouvés dans cette ambiance si particulière d'avant Noël.

Il y en avait (des histoires !) pour tous les goûts et tous les âges : du père Noël cracra qui doit prendre un bain à Greugreu qui usurpe l'identité du père Noël ou encore pourquoi le père Noël passe toujours incognito (lisez Le père Noël et les fourmis, vous aurez la réponse !)...



La soirée s'est terminée comme il se doit par un goûter avec chocolat chaud et mannele.

Réseau 67 :

Avec la CTBR, prenez la vie différemment !



Avec une quinzaine de dessertes quotidiennes vers Molsheim ou Marlenheim, la ligne 235 du Réseau 67, vous permet de vous déplacer en oubliant les contraintes de stationnement.

Les cars du Réseau 67 parcourent l'ensemble du département du Bas-Rhin. La ligne 235 marque un arrêt à Soultz-les-Bains (Mairie) et permet de vous rendre :

- à Marlenheim en 10 minutes, avec une possibilité de correspondance Réseau 67 pour rejoindre Strasbourg ou Wasselonne
- à Molsheim en 10 minutes. Une correspondance TER est possible en direction de Strasbourg ou Obernai
- à la zone d'activités « Le Trèfle » à Dorlisheim, tous les samedis et tous les jours en période de vacances scolaires, en 20 minutes



Dès maintenant, montez à bord des cars de la Compagnie des Transports du Bas-Rhin et prenez le bon réflexe déplacement à seulement 2,50 € le trajet simple sur l'ensemble du Réseau 67 !

Vous pouvez acheter votre ticket :

- directement auprès du conducteur du car
- à la Gare Routière des Halles à Strasbourg
- en ligne www.ctbr67.fr si vous disposez de votre carte BADGEO

Prendre les cars du Réseau 67 : quels avantages ?

- Tarifs préférentiel pour des trajets combiné Réseau 67 + CTS (3,50€ le ticket combiné),
- Voyageur régulier ? Pensez abonnement : mensuel ou annuel et bénéficiez de tarifs préférentiels
- Services en ligne sur www.ctbr67.fr : demande de création de carte BADGEO, recherche d'itinéraire, carte interactive, infos trafic...autant de facilités pour simplifier vos déplacements !



d'informations ? N'hésitez pas à :

- Consulter la documentation disponible dans votre mairie
- Vous connecter sur le site internet de la CTBR www.ctbr67.fr
- Vous renseigner au guichet de la Gare Routière des Halles à Strasbourg
- Contacter la centrale d'information et de réservation des transports régionaux au 0972 67 67 67 (appel non surtaxé)
- Retrouvez les informations sur l'ensemble des réseaux de transport en commun en vous connectant sur le site www.vialsace.fr

Point Info Habitat de la Bruche



Actuellement et jusqu'au 31 mai 2018, le Point Info Habitat vous propose une nouvelle exposition :

De l'énergie à l'habitat connecté

Nos besoins en énergie évoluent, les appareils connectés se multiplient dans notre quotidien, comment concilier développement durable et habitat connecté ?

L'exposition « De l'énergie à l'habitat connecté » vous informe sur la production d'énergie, notamment la géothermie profonde, mais aussi de faire découvrir des solutions intelligentes permettant d'améliorer le confort, l'autonomie, la sécurité et de maîtriser la consommation énergétique de votre logement...

Cette exposition est réalisée en partenariat avec le CEP CICAT, la société Hager, Electricité de Strasbourg et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

Et toujours au Point Info Habitat de Schirmeck :

Vous pouvez :

- enregistrer votre demande de logement social au Point Info Habitat (liste des pièces justificatives sur demande) ;
- trouver une entreprise proche de chez vous pour réaliser vos travaux
- vous informer sur les principaux matériaux isolants grâce à notre matériauthèque !

Vous trouverez également toutes les informations nécessaires pour votre logement et des professionnels vous apportent un conseil neutre, gratuit et personnalisé lors des permanences, les horaires sont disponibles sur le site :

<http://cc.valleedelabruche.fr/vivre-dans-la-vallee/maison-de-la-vallee.html>



Où nous trouver ? Point Info Habitat de la Bruche Maison de la Vallée (2ème étage avec ascenseur) 114 Grand Rue à Schirmeck	Les horaires d'ouverture : Mardi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, Mercredi et jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, Vendredi : de 9h à 12h. Entrée libre et sans rendez-vous
--	--

Saint Sylvestre – Nouvel an

Les artifices de divertissement sont des produits explosifs particuliers qui appartiennent à la famille des articles pyrotechniques. Compte tenu des risques qu'ils comportent, ils sont soumis à des dispositions spécifiques concernant leur acquisition, leur stockage et leur utilisation.

Réglementation locale relative aux pétards et artifices

En raison des circonstances locales liées à la forte tradition de l'usage des pétards en Alsace, une réglementation particulière, prise conjointement par les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, s'ajoute à la réglementation générale rappelée ci-dessus. Cette réglementation locale résulte de l'arrêté du 13 septembre 2013 :

De plus en raison des nombreux accidents lors des fêtes de fin d'année dans le Bas-Rhin, des nouvelles restrictions ont été prises par arrêté préfectoral pour la période 8 décembre 2017 au 15 janvier 2018 en date du 4 décembre 2017.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Par arrêté municipal du **13 novembre 2017**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme, dont les caractéristiques principales sont :

- ✓ **Aménagement et urbanisme** : maîtriser le développement urbain du village, éviter l'étalement urbain linéaire sur les coteaux, préserver et valoriser le patrimoine bâti remarquable...
- ✓ **Paysage** : apporter une attention particulière à l'insertion paysagère des constructions, maintenir ou créer des transitions végétales en frange urbaine
- ✓ **Equipements et loisirs** : maintenir l'offre existante, aménager une zone de loisirs naturelle
- ✓ **Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers** : préserver les surfaces agricoles en limitant le mitage de l'espace, maintenir les espaces ouverts, préserver le site de Jesselsberg
- ✓ **Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques** : préserver la continuité de la Mossig et son cortège végétal, protéger les collines calcaires
- ✓ **Transports et déplacements** : développer le maillage de liaisons douces...
- ✓ **Développement économique et équipement commercial** : maintenir l'offre en commerces et services de proximité, envisager le développement des activités touristiques...
- ✓ **Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** : maîtriser la consommation foncière et limiter à environ 3 ha la surface des nouvelles zones à urbaniser hors enveloppe urbaine à destination de l'habitat, fixer une densité moyenne de 25 logements/ha minimum dans les secteurs d'extension...

L'enquête se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs,

du lundi 8 janvier 2018 à 09h00 au vendredi 9 février 2018 à 12h00.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur Jean-Claude HILBERT, responsable process productions, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

Le siège de l'enquête est la Mairie de SOULTZ-LES-BAINS.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie:

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00

Enquête publique

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- le samedi 20 janvier 2018 de 8h00 à 11h00
- le mercredi 24 janvier 2018 jusqu'à 18h00
- le samedi 3 février 2018 de 8h00 à 11h00

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables à l'adresse suivante : www.enquete-publique.eu dans la rubrique « Enquêtes publiques ouvertes » ou en suivant le lien vers « Soultz-les-Bains » sur la page d'accueil.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- lundi 8 janvier 2018 de 9h00 à 12h00,
- samedi 20 janvier 2018 de 8h00 à 11h00,
- mercredi 24 janvier 2018 de 15h00 à 18h00,
- samedi 3 février 2018 de 8h00 à 11h00,
- vendredi 9 février 2018 de 9h00 à 12h00



Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignnant sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 rue de Molsheim à 67120 SOULTZ LES BAINS
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@soultz-les-bains.fr
- l'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »
- soit en les consignnant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : www.enquete-publique.eu dans la rubrique « Enquêtes publiques ouvertes » ou en suivant le lien vers « Soultz-les-Bains » sur la page d'accueil.

Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie pendant la même durée.

L'autorité responsable du projet de révision du POS en PLU est la commune de Soultz-Les-Bains représentée par son Maire Monsieur Guy SCHMITT et dont le siège administratif est situé 1 rue de Molsheim à 67120 SOULTZ-LES-BAINS. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.



TRAIL DES CASEMATES

Après une première édition plus que réussie, l'association des courses des casemates est heureuse de pouvoir annoncer la préparation de sa seconde édition. En effet le 25 février dernier avait lieu dans le petit village non loin du notre, Dangolsheim, un nouvel évènement sportif : une course nature. Une poignée de passionnés avait créé une association en avril 2016 et l'ensemble de son comité avait œuvré jusqu'en février pour la réussite de cet évènement.



Nous pouvons dire quelques mois plus tard que cette réussite, décrite par les journaux locaux, n'a pu être possible que grâce à l'action de nos nombreux bénévoles et habitants des villages alentours. Leur soutien avant et durant l'évènement nous a permis de mener notre projet à bien. Nous espérons que notre seconde édition suscitera une fois encore le dynamisme et l'engouement des débuts.

Nous avons la chance de compter parmi nous de nombreuses entreprises locales qui ont apporté leur pierre à l'édifice - merci encore. Nos nombreux sponsors ont été d'un grand soutien par le passé, et la plupart d'entre eux nous soutiendront encore sur la prochaine édition, à eux aussi un grand merci. Enfin les mairies de Soultz-les-Bains et Dangolsheim nous ont permis, au départ, de croire en notre projet qui paraissait un peu fou ; et ont été ensuite un soutien de tout temps.

Pour cette seconde édition, les courses des casemates se composeront une fois encore de deux courses : la course des Boum Cœurs, 13km, même parcours que celui de la première édition (départ 10h) le rush des Casemates, 23km, sur la base du parcours de l'an passé mais qui cette fois ci se poursuivra en une seule boucle (départ 9h30)

Nous vous informons par la présente que les inscriptions pour le Trail des casemates s'ouvrent le 1er décembre ! Alors n'attendez plus si l'aventure vous tente, inscrivez-vous sur le site de nos partenaires, et à vos baskets pour de superbes sensations sur nos sentiers !



Pour toutes questions, sachez que l'équipe du Trail des casemates reste à votre disposition par mail, ou sur Facebook.

CONGES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Nos Secrétaires de Mairie M. Stéphane SCHAAL et Mlle Alexandra THOMAS sont en congé du 22 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus.

La Mairie sera néanmoins exceptionnellement ouverte :

- ↪ Mardi 27 décembre 2017 de 18h30 à 20h30
 - ↪ Samedi 30 décembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- Date limite d'inscription sur la liste électorale**

Vous pouvez également nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

**Le Maire, ses Adjoints, le Conseil Municipal
et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent
d'heureuses fêtes de fin d'année.**

**Que la nouvelle année 2018 qui se présente à notre porte
vous apporte la Santé, le Bonheur et la Prospérité**

